

Michel Kail et Emmanuel Wallon

Article paru en introduction du numéro spécial

La souveraineté, coordonné par Michel Kail et Emmanuel Wallon,
Les Temps Modernes, n° 610, septembre-octobre-novembre 2000, p. 4 à 6.

Avant-dernière version avant les retouches sur épreuves (voir la version finale dans la publication)

HORIZONS ET FIGURES DE LA POLITIQUE

Le constat est devenu banal : la figure du souverain a perdu toute netteté, l'horizon de la souveraineté aussi. L'Etat-nation qui en renfermait la conception est contourné par les processus qu'il est désormais d'usage d'englober sous le terme de mondialisation, ébranlé par l'autonomie de régions qui ont su profiter des réformes de décentralisation, obligé de concéder une part de son pouvoir de décision à des organisations qui le dépassent. Le sens de ces mots tirés au Moyen-Age du latin vulgaire *superanus* (supérieur) n'appartient pourtant pas à une forme unique.

Pour Jean Bodin en 1583, la définition d'un tel principe était déjà la visée de toute réflexion sur l'art de gouverner ce qu'il appelait la République. "La souveraineté est la puissance absolue et perpétuelle d'une République, que les Latins appellent *majestatem* (...)." ¹ L'indépendance de ce prince tolérait, voire impliquait celle des autres. "Contrairement en effet à ce que l'étymologie semble suggérer, la souveraineté ne désigne pas d'abord un degré de pouvoir, fût-il le degré ultime (*summa potestas*), mais le principe politique qui régit l'Etat moderne. Ainsi, alors que la *maiestas* de Rome désigne la supériorité de la cité romaine sur tous les peuples de l'Empire, la souveraineté du roi de France est égale, en tant que telle aux souverainetés qui l'entourent." ²

Il suffit de citer la première des six maximes de Bodin pour comprendre que cette autorité ne devait souffrir de bornes. "... La première marque du prince souverain, c'est la puissance de donner loi à tous en général, et à chacun en particulier (...) sans le consentement de plus grand, ni de pareil, ni de moindre que soi." ³ Après des siècles de centralisation monarchique, ce programme sembla achevé sous le règne de Louis XIV, personne au sein du royaume, dans la noblesse ou les parlements, nul pape ni prince, et pas même un ministre ou un surintendant ne pouvant brider la suprématie de la couronne. Après les révolutions qui, en Angleterre, en Amérique et surtout en France,

¹ Jean Bodin, *Les six livres de la République, Premier livre*, chapitre VIII, texte établi par Gérard Mairet, Livre de poche, Paris, 1993, p. 111.

² Luc Foisneau, "La souveraineté", in *Cités* n° 2, PUF, Paris, 2000.

³ Jean Bodin, *Les six livres de la République*, op. cit., p. 113.

entreprirent de transférer la souveraineté au peuple, on prit l'habitude de la confondre avec l'État-nation qui l'assumait, par fidélité à l'essentialisme dans lequel Jean Bodin avait installé sa République.

Au cours du XX^e siècle, la pensée politique n'envisagea guère de lui faire quitter son refuge dans la transcendance, sinon pour en confier la charge à une classe destinée à accomplir les promesses de l'histoire. La prégnance de ce modèle demeura si forte qu'elle limita l'ambition universaliste à l'instauration d'un système de relations entre États, contraignant tout mouvement de libération à se projeter dans le même cadre. L'État-nation a emprunté ensuite la forme de l'État-Providence, dont la crise a ruiné la réputation de toute-puissance. Il affronte depuis lors des concurrents et des contestataires sur les deux plans, interne et international. Sa perte d'influence est d'autant plus sensible quand on la rapporte aux proportions d'une puissance moyenne comme la France, obligée d'amender son organisation administrative peu après avoir abdiqué ses prétentions impériales. Un nombre croissant d'initiatives de niveau local et de décisions d'ordre mondial échappent au contrôle des gouvernements.

Absolue par principe, l'idée de souveraineté entre dans une phase critique, du fait de cette double relativisation. Le moule a éclaté, libérant des figures rivales. Toute revendication nouvelle porte en elle l'affirmation de sa légitimité. Des conglomérats privés étendent leur emprise sur les réseaux de communication, chantant leurs propres louanges dans des médias omniprésents. Des instances judiciaires renforcent leur faculté d'arbitrage à l'abri des frontières, quand d'autres la déploient à la surface de la planète. Des institutions supranationales étayent leur compétence sous la surveillance d'organisations non gouvernementales. Les unes et les autres s'avèrent incapables de contrer les agissements d'une criminalité fédérée, elle aussi, de façon transnationale. Partout ou presque des groupes affichent des "identités", locales, régionales ou communautaires, que les nations ne réussissent plus à sublimer.

Le monde hier encore bipolaire paraît le jouet de forces centrifuges. En face des États-Unis qui observent une stricte répartition des attributions au plan territorial et pratiquent la négociation permanente sur le terrain économique, mais dont l'administration pose en gendarme de l'ordre planétaire, la Russie ne parvient plus à cacher sous ses pulsions autoritaires qu'elle est tirillée entre des pouvoirs multiples. Seule parmi les grandes puissances, la Chine tente encore de maintenir - pour combien de temps? - une certaine allure d'indépendance. Pour leur part, les États européens mutualisent leurs dépenses, associent leurs espaces et harmonisent leur droit. L'ainsi dite "communauté internationale" est de plus en plus sollicitée, alors que l'Organisation des nations unies se montre de moins en moins capable de contrôler les dérèglements. Les puissances financières s'efforcent d'affirmer leur ascendant, y compris sur les instances chargées de les encadrer. En face pourtant, des contre-pouvoirs s'organisent, jusqu'à laisser rêver que la fiction d'une opinion publique internationale prenne un jour corps... et parole.

Certains diagnostiquent la fin de la souveraineté, attachés qu'ils sont à l'exclusivité d'une entité indivisible, garante de l'égalité et de la fraternité républicaines. D'autres voient dans la période actuelle la possibilité d'inventer une pratique pluraliste de nature à enrichir la citoyenneté sans la priver des assurances de la loi commune. Ces divergences d'appréciation offrent l'occasion d'un débat dans lequel la politique recouvre ses droits. Il importe avant tout de ne pas se laisser enfermer dans l'alternative du tout-Etat ou du tout-marché que construisent des analystes empressés d'entériner l'état des choses. S'interroger sur les instances et les espaces de la souveraineté impose de se confronter aux exigences concrètes de la démocratie. La politique n'a pas pour vocation de s'adapter aux mécanismes soit-disant naturels de l'économie, comme pourraient le laisser croire les déclarations de certains dirigeants, mais elle ne limite pas davantage son ambition à défendre l'héritage de régimes révolus. Elle cherche à favoriser la sociabilité la plus dense à travers la détermination du bien commun. Il y va, dans son exercice, du sort de la collectivité - sinon de l'humanité.

En démocratie, aucune majesté ne peut échapper à l'examen de sa légitimité. Les sujets de la loi en sont aussi les auteurs. Si ce principe reste insurpassable, sa mise en œuvre demande de définir dans quelles enceintes la représentation des citoyens doit être aménagée. L'espace idéal de la citoyenneté a longtemps été confondu avec les frontières nationales. Nous sommes aujourd'hui dans l'obligation de revenir sur cette certitude, soit pour la restaurer, soit pour ouvrir un champ plus vaste à l'invention politique.

A cet ensemble réuni par les *Temps Modernes* ont participé plusieurs de celles et ceux qui s'attachent, dans leurs travaux, à caractériser les dimensions présentes de la souveraineté et à anticiper ses manifestations à venir. Leurs divergences d'approche ne font que confirmer l'importance qu'ils accordent en commun au rôle créateur de la politique, en tant que subjectivité souveraine.

Michel Kail et Emmanuel Wallon